

21 jan 2016 -11:55

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2016

## Bpost : ajout de sites à la liste des biens immeubles et droits réels immobiliers

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à ajouter huit sites à la liste des biens immeubles et droits réels immobiliers, mentionnée dans la loi portant création de la Régie des Postes.

Ces huit sites sont cédés à la Régie des Postes (actuellement Bpost). Il s'agit de bâtiments ou terrains qui ont été acquis avant le 1er janvier 1972 (moment où la Régie des Postes a obtenu la personnalité juridique) par l'État belge au nom du précurseur de la Régie des Postes qui n'avait pas de personnalité juridique. Il s'agit aussi de bâtiments ou terrains, pour lesquels il n'est fait aucune référence à la Régie des Postes dans l'acte d'acquisition de l'État belge.

*Projet d'arrêté royal complétant la liste des biens immeubles et droits réels immobiliers visée à l'article 3 de la loi du 6 juillet 1971 portant création de la Régie des Postes*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.decroo.belgium.be>

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale

rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 00

<http://www.vanoverveldt.belgium.be>